

GENEVE (Ville et Canton)

Nombre d'habitants : 189'300 pour la ville de Genève en 2009 (Source : <http://www.ville-geneve.ch/histoire-chiffres/geneve-aujourd-chiffres/>), 457'628 dans le canton en 2009 (http://www.ge.ch/statistique/tel/compresse/2010/geneve_cp_2010_02.pdf).

La ville de Genève a une politique de la mobilité favorisant la mobilité durable, avec notamment pour but la diminution des nuisances sonores et de la pollution, ainsi que l'écomobilité. Un accent particulier est mis sur les piétons. La création de zones 30 et de zones de rencontre font partie de cette politique. (Pour plus de renseignements sur les zones de rencontre : <http://www.ville-geneve.ch/themes/mobilite/voitures-motos/zones-20-30/zones-20/>).

Le canton de Genève a par ailleurs mis en place en collaboration avec les communes intéressées un concept de communication pour les zones à vitesse modérée (zones 30, zones de rencontre, zones piétonnes) en février 2009, dans le but d'organiser une communication type sur ces zones permettant un gain d'efficacité et de rentabilité. Ce concept a été utilisé par la ville de Genève, mais également par Lancy, Plan-les-Ouates et Bernex.

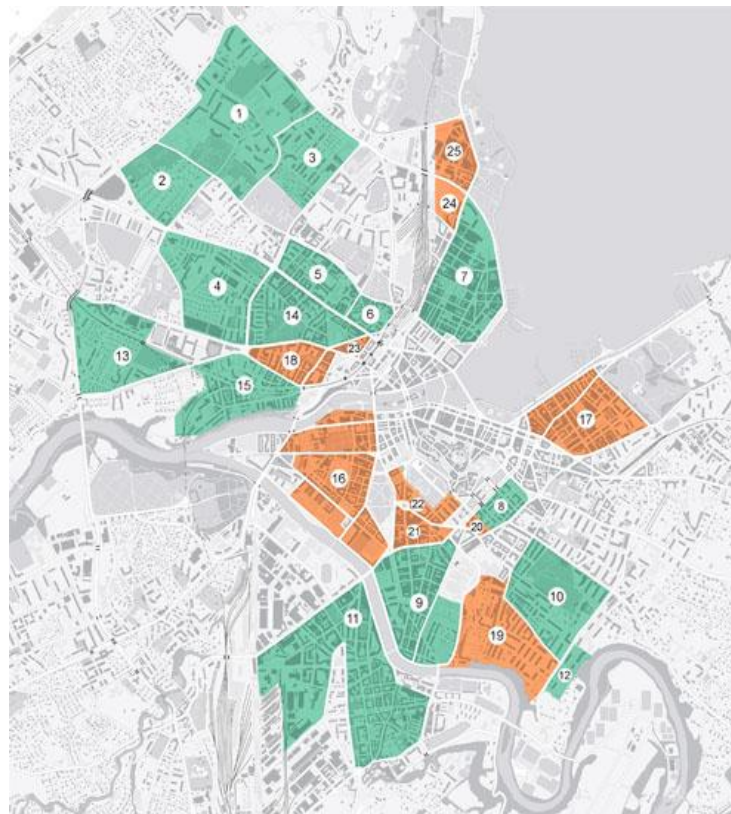
Plan de la commune avec les zones 30

Zone 30 km/h existantes :

- 1. Petit-Saconnex
- [2. Le Mervelet](#)
- 3. Les-Genets
- 4. Vieusseux / Franchises
- 5. Grand-Pré
- 6. Grottes
- 7. Pâquis
- 8. Tranchées
- [9. La Cluse-Roseraie](#)
- 10. Haut de Champel
- 11. Acacias
- 12. Beau-Soleil
- [13. Concorde](#)
- 14. Liotard
- [15. St-Jean](#)

Zone 30 km/h à l'étude :

- 16. La Jonction
- 17. Les Eaux-Vives
- 18. Les Délices
- 19. Crêts-de-Champel
- 20. extension Tranchées
- 21. Philosophes
- 22. Candolle
- 23. extension Liotard
- 24. Valais
- 25. Sécheron



Plan reproduit avec l'autorisation de la Direction cantonale de la mensuration officielle du 24 juillet 2006.

Source : http://www.ville-ge.ch/geneve/amenagement/site_zone30/carte.htm

Type d'aménagements

En ville de Genève, peu d'aménagements :

- Entrée signalée par des éléments verticaux
- Signalisation réduite à l'intérieur du périmètre.



CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

Forme

Canton :

- Concept de communication à large échelle lancée en 2008 (utilisé par plusieurs communes du canton).

RÈGLES DE LA ZONE 30

VITESSE
La vitesse est limitée à 30 km/h

PRIORITÉ
La priorité de droite est en vigueur

PIÉTONS
Les piétons peuvent choisir où traverser la chaussée (d'ailleurs, il n'y a pas de passage piétons, sauf exception)

VOITURES
Les voitures et les deux-roues restent prioritaires sur les piétons

VÉLOS
Les vélos peuvent rouler à contresens (si cela est signalé)

TROTINETTES...
Les trottinettes, rollers, planches à roulettes, vélos d'enfants ont le droit de circuler sur la chaussée et sur le trottoir


ZONE 30
PETITE VITESSE GRAND PLAISIR

Logo of the Swiss Confederation and the Canton of Geneva.

POURQUOI UNE ZONE 30


POUR PROTÉGER

Une zone 30 offre bien plus de sécurité aux enfants et aux aînés.




POUR SÉCURISER

Une vitesse limitée permet de mieux partager la chaussée entre piétons, cyclistes et automobilistes; les uns et les autres sont ainsi rassurés.



POUR CIRCULER ZEN

En roulant plus doucement, on voit mieux les autres usagers de la rue et on anticipe leurs mouvements; moins d'à-coups, sans perte de temps.



POUR RESPIRER

Une vitesse réduite limite le bruit et la pollution de l'air.



POUR SE RESPECTER

Une rue de quartier est un lieu de vie.



Ville de Genève :

- Utilisation du concept de communication cantonal.
- Brochure d'information sur le comportement à adopter dans les zones 30.



- Campagnes spécifiques dans les quartiers où une zone 30 est créée (dépliant pour le quartier de la Concorde par exemple: http://www.ville-ge.ch/geneve/amenagement/site_zone30/pdf/depliant2.pdf)
- Transformation du quartier Cluse-Roseraie en zone 30 dans le cadre du programme « Ecomobilité », vaste campagne de sensibilisation et d'information sur les transports en 1999, dont l'un des aspects est la promotion et l'explication des zones 30.

Plan-les-Ouates :

- Article dans le Magazine communal Ouverture en décembre 2007 http://www.plan-les-ouates.ch/files/pdf/ON2_web.pdf . Accent sur le sens des zones 30 (et zones de rencontre), témoignage d'habitants et d'enfants, différences entre zones 30 et zones de rencontre (comportement et règles).
- Sensibilisation lors des journées de la mobilité en septembre.
- Création d'une page sur le site internet : <http://www.plan-les-ouates.ch/node/1267> . Contenu : Rappel des règles et des attentes de comportement dans les zones 30 et les zones de rencontre, lien sur le site de l'ATE.

Bernex :

- Article dans le journal communal (Info Bernex) en septembre 2008. http://www.bernex.ch/files/Users_gillescalza_Desktop_Bernex-Sept081ok.pdf
- Dépliant cantonal complété par un plan des zones 30 à Bernex.



Moment(s)

- Campagne générale créée en 2009, peut être utilisée avant la création d'une nouvelle zone, mais également après pour sensibiliser la population.
- Le concept de communication prévoit des actions en trois phases : sensibilisation avant la mise en œuvre de la zone 30, lancement de la zone (inauguration, fête), rappel.

Contenu

- Le concept de communication cantonal met l'accent sur les règles et le pourquoi de la zone 30 (protéger, sécuriser, circuler zen, respirer, se respecter).
- Slogan : « Petite vitesse grand plaisir ».

Coût

Financement de la campagne par le Canton, puis différents coûts selon les communes, certaines utilisant le matériel de base tel quel, d'autres le personnalisant ou rajoutant certains éléments.

Processus

Campagne pour les zones 30 dans le cadre plus global de la promotion de la mobilité douce. Communication comme volet de cette politique, tant au niveau du canton que de la ville de Genève.

Résistances et réticences

Article du TCS en 1995 (*Divers documents : Zones 30 à Genève*) présentant les résultats d'un sondage montrant que 61% de l'échantillon interrogé est contre l'introduction des zones 30km/h à Genève, la principale raison évoquée étant les risques d'embouteillages et d'étouffement de la circulation, ainsi qu'une circulation trop lente. Le TCS fait de plus assez systématiquement opposition aux projets de zones 30 à Genève.

Oppositions de la population souvent liées à une diminution de places de stationnement. Inquiétudes par rapport à la suppression des passages piétons, nécessite souvent des discussions avec les associations de riverains.

INTEGRATION DE LA POPULATION

Beaucoup de mesures de concertation mises en place en ville de Genève lors de la mise en place de zones de rencontre (panneaux explicatifs dans les quartiers incitant à donner son avis par exemple).

Dans le cas de Cluse-Roseraie, l'absence de concertation a par contre été déplorée, en particulier lorsque plusieurs passages piétons à proximité des écoles ont été supprimés, comme prévu dans l'ordonnance sur les zones 30. Certains habitants se sont alors mobilisés, ont organisé des groupes de travail et ont proposé des aménagements complémentaires. Ils ont également dessiné des passages à la craie sur la route pour protester. Cela a mené au rétablissement de passages piétons sur les chemins d'école.

CONTRÔLES DE VITESSES

Ampleur

Contrôles non systématiques, effectués lorsqu'il y a une demande.

Effectués par

La gendarmerie cantonale.

Amendes

Oui, 15 jours après la mise en fonction de la nouvelle zone 30.

RESULTATS DES EVALUATIONS

Vitesse

Résultats de deux campagnes de mesures de vitesses demandées par la Ville de Genève à la gendarmerie cantonale dans la zone 30 de la rue de Saint-Jean : 47% des véhicules en infraction le 7 février 2008, 30% le 28 février 2008.

Nombre d'accidents

Résultat du bilan technique effectué un an après la mise en place d'une nouvelle zone 30 : Baisse significative du nombre des accidents (jusqu'à 50%).

- Zone 30 du quartier de Cluse-Roseraie (mise en service durant l'été 2004) : diminution de 52% du nombre des accidents si l'on compare les 17 mois ayant précédé la mise en zone 30 et les 17 mois ayant suivi la mise en zone 30.
- Zone 30 du quartier du Mervelet (mise en service durant l'été 2005) : si l'on compare la moyenne des 4 années ayant précédé la mise en zone 30 aux 12 mois ayant suivi la mise en zone 30, on relève une diminution de 60% du nombre des accidents au niveau des carrefours situés aux entrées de la zone 30, ainsi qu'une diminution de 100% des accidents à l'intérieur du périmètre de la zone 30.
- Zone 30 du quartier de Saint-Jean (mise en service durant l'été 2007) : si l'on compare la moyenne des 4 années ayant précédé la mise en zone 30 aux 12 mois ayant suivi la mise en zone 30, on relève une diminution de 30% du nombre des accidents à l'intérieur du périmètre de la zone 30 (en comparant ces mêmes périodes, on remarque également une diminution de la gravité des accidents, puisque le nombre d'accidents avec blessé diminue de 40-45%, et que l'on ne relève plus d'accident avec blessé grave).

Satisfaction des habitants

Résultat du bilan technique effectué un an après la mise en place d'une nouvelle zone 30 : Avis généralement positifs.

- Zone 30 du quartier de Cluse-Roseraie : 71% des associations et habitants interrogés jugent que la zone 30 a apporté une amélioration, au moins partielle (25% amélioration et 46% amélioration partielle), 29% des associations et habitants interrogés estiment que la zone 30 n'a pas apporté d'amélioration.
- Zone 30 du quartier du Mervelet : 89% des riverains interrogés considèrent que la zone 30 a totalement (18%) ou partiellement (71%) contribué à améliorer la sécurité, 79% des riverains interrogés considèrent que la vitesse maximale autorisée est partiellement respectée dans la zone 30.
- Zone 30 du quartier de Saint-Jean : 48% des personnes interrogées se déclarent satisfaites de l'amélioration de la sécurité apportée par la zone 30 (33% peu satisfaits et 19% insatisfaits), 15% des personnes interrogées se déclarent satisfaites du respect de la vitesse dans la zone 30 (40% peu satisfaits et 45% insatisfaits).

Communication des résultats à la population

SITE INTERNET

Ville de Genève :

<http://www.ville-geneve.ch/themes/mobilite/voitures-motos/zones-20-30/zones-30/>

Facile à trouver (thème mobilité, puis voitures et motos, chapitre zones 20 et 30).

Contenu : Rappel des objectifs et des règles des zones 30, pour tous les usagers de la chaussée. Beaucoup moins complet que la page de l'ancien site internet (http://www.ville-ge.ch/geneve/amenagement/site_zone30/1erpage.htm), auquel on accède par une recherche avec google (Genève zone 30) et dont le contenu était le suivant : Sens et but des zones 30, partie de la politique de mobilité durable de la ville de Genève, bien-être dans les quartiers. Apports et avantages de la zone 30, règles pour les différents usagers, actualités, plan des zones 30, lien sur différentes associations.

Canton :

Pas de page spéciale sur les zones 30, mais informations sur la mobilité.
<http://etat.geneve.ch/dt/mobilite/accueil.html>

PERSONNE DE CONTACT

François Bornicchia
Ville de Genève
Service de l'aménagement urbain et de la mobilité
022.418.20.75
Francois.Bornicchia@ville-ge.ch

Caroline Dallèves
Département du territoire - Etat de Genève
+41 (0) 79 301 19 31
caroline.dalleves@etat.ge.ch

Plan-les-Ouates:
Daniel Brunner, communication
022 884 64 93
mairie@plan-les-ouates.ch

SOURCES

Ancien et nouveau site internet de la ville de Genève: <http://www.ville-geneve.ch/themes/mobilite/voitures-motos/zones-20-30/zones-30/> / http://www.ville-ge.ch/geneve/amenagement/site_zone30/1erpage.htm

Rue de l'Avenir 1/2010 : *Leçons d'une démarche participative dans un quartier de Genève.*

Divers documents sur le quartier Cluse-Roseraie et le programme « Ecomobile ». (Disponibles à l'EPFL¹ : cote MT 13.196-197-198).

Divers documents sur les zones 30 à Genève. (Disponibles à l'EPFL : cote MT 25.86)

Juillet 2010, Lucile Develey, stagiaire

¹ Documents disponibles dans l'ancien centre de document sur l'environnement construit (CEDEC) de l'EPFL. Base de recherche : <http://128.178.62.135:8081/French/Main.htm> . Pour tous renseignements, veuillez contacter Dominique von der Mühl (dominique.vondermuehl@epfl.ch).